

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DES ECOLES DE LA REGION DE GARLIN

L'an deux mille dix-neuf, le treize février, les membres du Comité syndical se sont réunis à GARLIN sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21	Membres présents : Mmes BITAILLOU F, DUFRECHE MH, DUPLANTIER MC, MAILLOT MC, PLANTE M. Mrs ERIZABAL C, GUIRAUT J, JONVILLE B, LACOSTE P, LAHORE C, LAHORE JP, LANUSSE-CAZALE A, LECHON A, MARTENS C, MICHEL D, MONSEGU M, PAULIEN R, PELANNE C.
En exercice	21	
Présents	17	
Dont suppléants	1	
Dont représentés	0	
Votants	17	
Dont pour	17	
Dont contre	0	
Dont abstention	0	
<i>Convocation : 06.02.2019</i>		
Etaient excusés : Mme ARGILAGA MC, Mrs CAU-MIL T, CAZALIS PETIT JEAN J, COSTADOAT P, MICHEL D.		
Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine MAILLOT		

N°2019-B3 – FINANCES – DEMANDE D'AIDE EQUIPEMENT INOE – CAF64

RAPPORT

Mme la Présidente expose la nécessité de changer le logiciel de gestion des inscriptions et de facturation du Syndicat.

En effet, en raison de son architecture ancienne, celui-ci ne répond pas aux obligations de protection des données et ne permet pas d'interface avec les outils de dématérialisation.

De plus, la mise en œuvre d'un portail famille qui permettra à tous les usagers inscrits d'avoir accès aux services d'inscription en ligne aux activités n'est pas possible sur le logiciel actuel.

Enfin, dans le cadre du déploiement des structures jeunesse en partenariat avec la Communauté de Communes des Luys en Béarn, il est prévu une harmonisation des outils de gestion par les organisateurs. Ceci permettra la mise en place d'un dossier unique d'inscription auprès de l'ensemble des structures.

La société AIGA a été sollicitée pour son logiciel l'Noé et son portail Famille, étant précisé que cet éditeur est celui des logiciels actuels du Syndicat mais également de la CCLB et du Centre Social A.PEYRE.

La solution proposée par AIGA a un coût de 4 302.00 € TTC soit 3 585.00 € HT. Il convient également d'acheter un ordinateur pour 650 € HT soit un total de 4 235.00 € HT

La Caisse d'Allocations Familiales accompagne les structures pour l'équipement informatique au travers d'une aide à l'équipement de 70% HT.

Mme la Présidente demande au Comité Syndical de l'autoriser à solliciter une aide de la CAF 64 de 2 965.00 €.

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'équipement de logiciel informatique

AUTORISE Mme la Présidente à solliciter de la Caisse d'Allocations Familiales une aide à l'investissement de 2 965.00 € et à signer tout document s'y rapportant

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Michèle PLANTE